

KlimaPakt

meng Gemeng engagiert sech

Le Pacte Climat:

La Ville d'Ettelbruck en route pour la certification

Ma commune s'engage pour le climat

Qu'est-ce que le Pacte Climat?

Mis en place par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, le Pacte Climat offre la possibilité à notre commune de structurer notre politique climatique et énergétique, de réduire nos coûts énergétiques grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de stimuler les activités économiques locales et régionales, tout en profitant d'un soutien technique et financier de la part de l'Etat.

Par la signature du contrat avec l'Etat le 15 juillet 2013, la Ville d'Ettelbruck s'engage jusqu'en 2020 à mettre en œuvre un système de gestion de qualité basé sur le «European Energy Award®», à développer notre politique énergétique et climatique et à instaurer un système de comptabilité énergétique pour les infrastructures et équipements communaux.

L'équipe climat

Le moteur du processus est l'équipe climat. Cette équipe a été mise en place par la commune. Elle se compose d'un conseiller climat et de représentants issus de la politique, de l'administration communale, de commissions communales, d'entreprises locales et de citoyens couvrant les 6 catégories du catalogue des mesures.

Notre «Klimateam» est composé de:

Thierry SCHAACK (conseiller climat)

et Chantal HERMES (présidente),

Jean-Marc FEIEREISEN, Danielle

GROSBUSCH, Jemp GUTENKAUF,

Abbes JACOBY, Christian MOHR,

Carlo POSING, Bob STEICHEN

(membres effectifs)

Roger FETLER, Luc LANG (mem-

bres consultants)

Le catalogue des mesures

Le Pacte Climat se base sur l'«European Energy Award®». Il s'agit d'un système de gestion de qualité développé par des communes pour les communes dans les domaines de la politique énergétique et

de la protection du climat. Ce modèle pragmatique et complet, adapté au contexte national, doit permettre à notre commune d'organiser volontairement notre développement dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et de la mobilité, sur base d'un catalogue de 79 mesures. Ce catalogue est structuré en 6 catégories principales:

- Aménagement du territoire et constructions
- Bâtiments communaux et équipements
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Communication et coopération

Un système de certification permet d'évaluer et de récompenser les efforts réalisés par la commune, en fonction du catalogue des mesures et de notre potentiel d'action. Trois niveaux de certification peuvent ainsi être octroyés suite à la réalisation d'un audit. La Ville d'Ettelbruck envisage la certification (40% des mesures accomplies) pour février 2015.

Système de comptabilité énergétique

En plus du système de gestion de qualité, la commune s'est engagée à mettre en œuvre un système de comptabilité énergétique communal endéans un délai de 2 ans à partir de la signature du Pacte Climat. Un logiciel spécifique est mis à disposition, afin de comptabiliser les consommations d'énergie et d'eau, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre dues aux infrastructures et équipements communaux (bâtiments communaux, véhicules communaux et éclairage public). Cette comptabilité se trouve dans la phase finale.

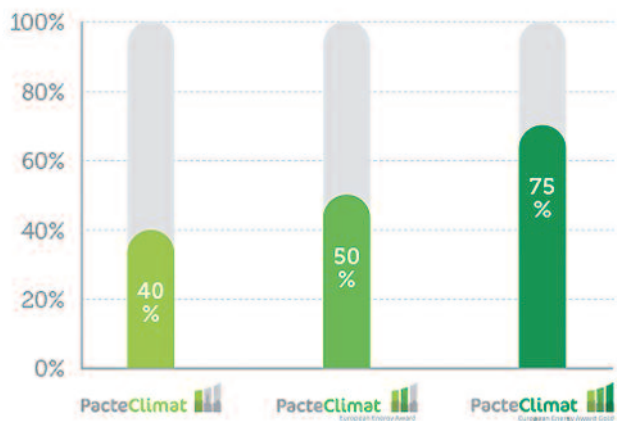
PacteClimat

Ma commune s'engage pour le climat

Le Pacte Climat

Etapas du processus

Avec la signature du contrat qui marque la volonté de la commune de s'engager dans le Pacte Climat, une succession d'étapes doivent nous mener à obtenir progressivement les certifications qui témoigneront de notre engagement et de notre efficacité en matière de lutte pour la protection climatique:



- Etat des lieux réalisé par l'équipe climat sur base du catalogue des mesures (travail achevé)
- Elaboration, puis proposition d'un programme de travail par l'équipe climat au conseil communal (travail achevé)

- Décision au niveau du conseil communal des mesures à réaliser et mise en œuvre des mesures par l'administration communale (en phase d'exécution)
- Suivi annuel par l'équipe climat
- Evaluation périodique de la performance de la commune par un auditeur externe et, le cas échéant, attribution d'une certification.

La Ville d'Ettelbruck informe dorénavant les habitants de manière permanente à travers www.ettelbruck.lu (>> environnement >> pacte climat) sur les mesures et engagements en rapport avec le pacte climat. Des informations concernant la réduction de la consommation des ressources naturelles et de l'énergie vous parviendront dans les mois à venir. Sous la rubrique indiquée notre site internet regroupera dès 2015 tous les documents («Energieleitbild», Catalogue et échelle temporelle des mesures envisagées, brochures d'information, etc). Le matériel sera signalé par le logo officiel du pacte climat.

www.pacteclimat.lu

